

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

Ville de ROYAN

OBJET :

Séance du 21 Décembre 1964

64128
Indemnités aux
Sapeurs-Pompiers
vétérans

Le vingt et un Décembre mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 16 Décembre 1964

Etai^{ent} présents MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Sept vétérans du Corps des Sapeurs Pompiers, âgés de plus de 60 ans ont servi pendant 20, et parfois 30 années comme volontaires. La Guisse de l'Amicale leur alloue chaque année une petite gratification de 90 Francs chacun.

Lors de votre Assemblée du 29 Novembre 1963, vous avez décidé d'attribuer une somme de 100 F à chacun de ces vétérans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération susvisée du 29 Novembre 1963

VU les propositions du Chef de Corps

DECIDE

- d'attribuer à MM. GUIONNEAU Albert
GAUDIN Jules
HERVOIR Henri
ARCHELAUS René
RENAULFAUD Paul
MECHAIN Marcel
GRAVEAU Paul

une indemnité de 100 Francs pour l'année 1964.

